

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VILLE
de
MORESTEL**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

Etaient présents : Sandrine BOUVAREL, Sukran BOYRAZ, Sandrine BUDIN, Brigitte CESAR, Laurent COUGOULIC, Guillaume DAVID, Alexandra DURY, Sébastien GACON, Estelle GHORIS, Yoann GODET, Thierry GUILLEM, Christophe GUSI, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Virginie LAURENT-MEYER, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Jean-Philippe PAUGET, Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Frédéric VIAL.

Ont donné pouvoir ou sont excusés :

- Céline BONVINI (pouvoir à Virginie LAURENT-MEYER)
- Aimé VIAL (pouvoir à Estelle KELLER)
- Marie-Lise PERRIN (pouvoir à Frédéric VIAL)
- Paul LAVIE (pouvoir à Bernard JARLAUD)
- Michèle GAUTHIER (pouvoir à Stéphanie RADESIC)

Date de convocation : 21 juin 2022.

Secrétaire de séance : Virginie LAURENT-MEYER.

Nombre de conseillers votants : 27

Présents : 22

Pour : 27

Contre :

Abstention :

Délibération n°057-2022 : Convention avec Alpes Isère Habitat pour la réalisation des travaux de peinture sur la résidence Le Ravier

Par bail à construction en date du 5 janvier 1995, la Commune de Morestel a donné à bail à Alpes Isère Habitat trois locaux situés dans un des deux bâtiments accolés formant l'ensemble immobilier « Le Ravier », l'autre bâtiment ainsi que le sous-sol commun restant la propriété pleine et entière de la Commune.

Alpes Isère Habitat envisageant la réfection en peinture des menuiseries extérieures de tout l'ensemble immobilier, il est proposé à la Commune de participer aux frais engendrés par ces travaux à hauteur de sa quote-part déterminée par l'état descriptif de division, à savoir 367 millièmes.

Après délibération, à l'unanimité (27 voix pour)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **ACCEPTÉ** de participer aux frais de réfection en peinture des menuiseries extérieures à hauteur de 4942€ HT.
- **APPROUVE** les termes de la convention avec Alpes Isère Habitat pour la réalisation des travaux de peinture sur la résidence LE RAVIER.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer au nom de la commune ladite convention, ci-jointe.

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 27 juin 2022

Accusé de réception en préfecture
038-213802614-20220627-DEL-57-2022-DE
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS :

- **AFFICHAGE** LE : 30/6/22
- **MIS EN LIGNE** LE : 30/6/22
- **TRANSMISSION EN PREFECTURE** LE : 29/6/22

Le Maire,



Frédéric VIAL